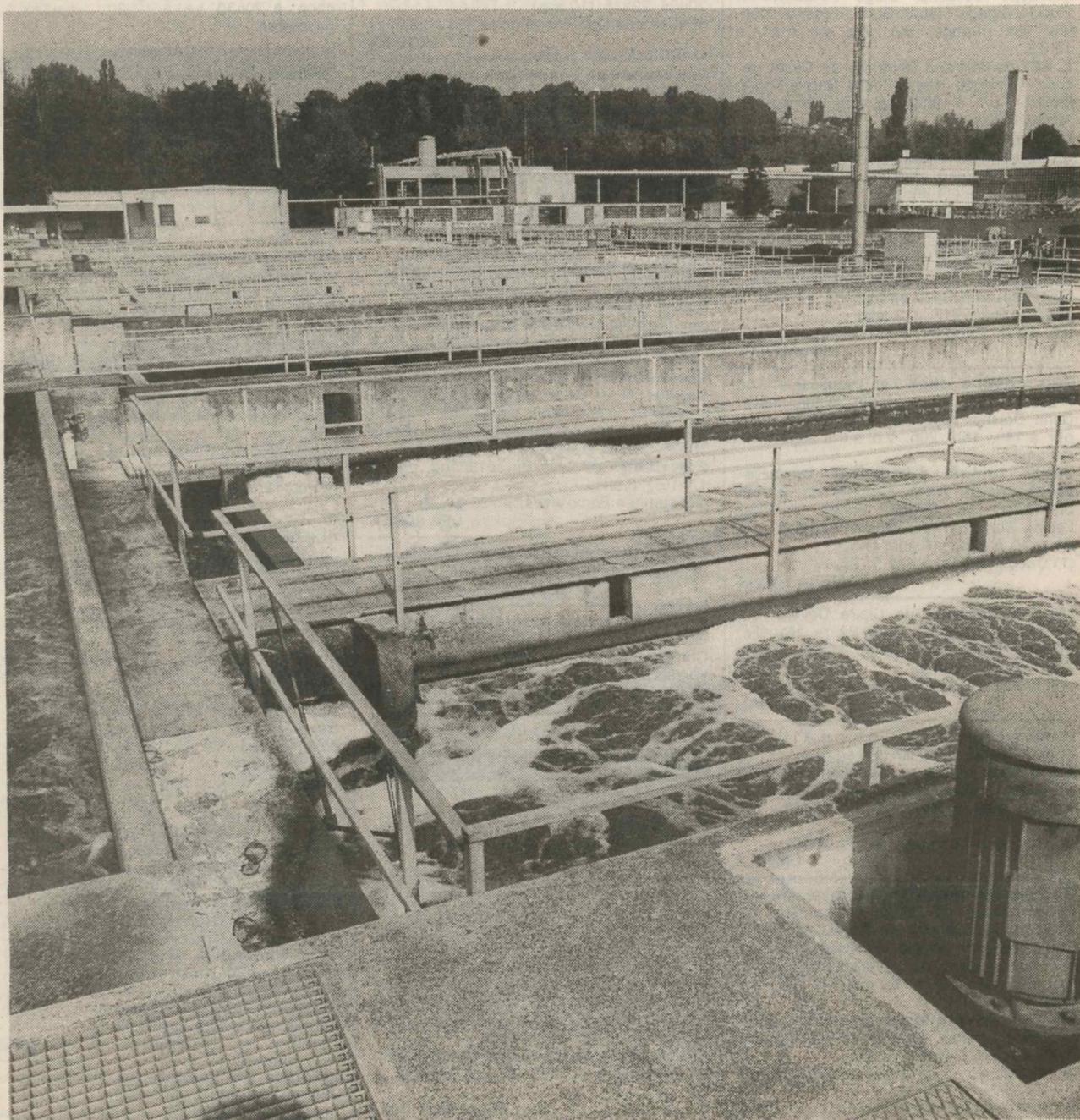


Le Courrier 26 11 1992

FLUIDE

Le Conseil d'Etat sort un deuxième rapport sur l'eau

Le Gouvernement sort un deuxième rapport sur la politique globale de l'eau à Genève. Le constat sur l'état des eaux cantonales est mitigé.



Genève n'est pas au bout des investissements pour la qualité de ses eaux. Planté

Il y avait le rapport de 1985. Il y a désormais celui de 1992. Ce deuxième rapport du Gouvernement sur la politique cantonale

«équilibre et régulation de flux». Quant aux moyens, le rapport préconise d'améliorer les connaissances, d'appliquer une «stratégie décentrali-

sanitaires. Mais qui relève aussi et surtout d'un traitement adéquat des eaux usées produites à Genève à raison de 70 à 80 millions de mètres cubes par an (soit 5 à 600 litres en moyenne par

Genève n'est pas au bout des investissements pour la qualité de ses eaux. Planté

Il y avait le rapport de 1985. Il y a désormais celui de 1992. Ce deuxième rapport du Gouvernement sur la politique cantonale de l'eau préparé en guise de réponse à une pétition de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) et à une motion de la commission du Léman, dresse l'inventaire des facteurs qui influencent la gestion de l'eau, définit dans ses grandes lignes la politique de l'eau du Conseil d'Etat et son programme d'intentions et d'actions. Le tout, en soulignant fortement le besoin d'une concertation «indispensable» à la réalisation dudit programme, aussi bien avec les partenaires cantonaux qu'avec les autorités françaises.

Un rapport présenté par le conseiller d'Etat M. Christian Grobet comme «complet mais non exhaustif» et qualifié par son collègue M. Claude Haegi de «réaliste et ne tentant pas de minimiser les problèmes». D'autant moins qu'il constituerait «non pas un rapport final mais une base de discussion».

But d'un tel travail? Faire un état des lieux et des problèmes pour permettre d'agir pour que «notre canton fasse de la protection des eaux un objectif prioritaire et mène une politique de l'eau novatrice entre le Jura et le Salève (...) afin d'assurer la pérennité et la qualité de l'eau pour les générations futures». Un «défi» estime encore le Conseil d'Etat qui ne pourra être relevé «sans un réel effort de la part de tous» et qui consiste, selon le Gouvernement, à garantir la qualité de l'eau potable, à protéger les nappes phréatiques et le lac, à assainir les cours d'eaux et à «les mettre en valeur». Pour ce faire, il faudra protéger les eaux en «intervenant contre toutes les sources de rejets polluants tout en limitant les arrivées ponctuelles d'eaux claires (cruées)» et restaurer eaux et milieux aquatiques par des aménagements de manière à leur assu-

rer «équilibre et régulation de flux». Quant aux moyens, le rapport préconise d'améliorer les connaissances, d'appliquer une «stratégie décentralisée» en concertation avec les acteurs impliqués – communes, industries, agricultures, etc. – d'étoffer l'information et de pratiquer une collaboration plus étroite aussi bien au niveau des services cantonaux que sur les plans intercantonal et international.

En somme, explique-t-on au Gouvernement, la gestion de l'eau dans un canton comme Genève est une affaire des plus compliquées. D'autant plus que le problème est doublé d'un volet transfrontalier. Et là, le bât blesse – au moins – un peu puisque, selon M. Haegi, «même si les choses changent depuis trois ans du côté français, cela ne fonctionne pas encore assez bien»; il y a un certain retard.

«PAS SATISFAISANT»

Reste que le constat du Conseil d'Etat est sans ambiguïté: «Malgré les efforts entrepris depuis les années 1960, notamment en matière d'assainissement, il est vrai que la qualité des milieux aquatiques à Genève est loin d'être satisfaisante». En résumé et schématiquement, cela signifie que le lac Léman va «sensiblement» mieux, grâce notamment à la baisse de la quantité de phosphate dans ses eaux. Mais que les cours d'eau du canton sont le plus souvent dans un état lamentable.

L'approche adoptée par le Conseil d'Etat dans son rapport consiste, au terme du constat, à mettre en lumière les origines de la pollution des eaux – la vie quotidienne de 380 000 habitants et les activités agricoles et industrielles sans oublier les accidents – et les priorités pour la «préservation et l'amélioration de la qualité des eaux». Une opération qui passe, en ce qui concerne l'agriculture, par la réduction de la «pollution diffuse» due à l'usage des engrais et produits phyto-

sanitaires. Mais qui relève aussi et surtout d'un traitement adéquat des eaux usées produites à Genève à raison de 70 à 80 millions de mètres cubes par an (soit 5 à 600 litres en moyenne par habitant et par jour). Sur ce terrain, le canton et les communes ont fourni un effort important – et souvent politiquement ingrat! – en matière de réseaux d'eaux usées. En trente ans, de 1961 à 1991, le canton a investi pour le réseau primaire – 120 km de canalisations, 19 stations d'épuration et des stations de pompage – quelque 265 millions de francs. Sur la même période et pour la mise en place du réseau secondaire des collecteurs et séparatifs, les communes et la Ville ont dépensé respectivement 240 et 180 autres millions.

STEP À MODERNISER

Résultat: M. Grobet peut affirmer que Genève est le canton suisse le mieux raccordé à des collecteurs – «seuls cinq cents ménages ne le sont pas» – qui aboutissent à des stations d'épuration (STEP). Un réseau qui nécessite selon le Conseil d'Etat entretien constant et contrôles systématiques. Toutefois, le problème resurgit désormais en aval, au niveau des stations d'épuration. A commencer par la plus grande, la STEP d'Aire. Selon M. Christian Grobet, il faudra «améliorer la méthode de traitement mais aussi agrandir et construire de nouveaux bassins». Bref, pour l'Etat qui compte, à travers un projet de loi à l'étude, créer un établissement public pour la gestion de la STEP d'Aire, il faudra investir quelque 300 millions de francs sur les douze prochaines années. Une première tranche de 30 millions vient d'ailleurs d'être demandée au Grand Conseil. En outre, une partie de l'augmentation des tarifs de l'eau des Services industriels, dès janvier 1993, sera affectée à ces investissements.

RAMINE S. ALIABADI